

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
TONNERRE**
N° 2024 / 111

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 27

Présents : 19

Exprimés : 23

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux mai, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant la convocation du 16 mai 2024.

Étaient présents : Emilie ORGEL, Chantal PRIEUR, Pascal LENOIR, Sylviane TOULON, Gaëlle BENOIT, Christian ROBERT, (adjoints), Gilles BARJOU, Jeanine CALCIO GAUDINO, Philippe GERTNER, Marie-Laure BOIZOT, Jocelyne PION, Sophie DUFIT, Guy ROY, Jean-François FICHOT, Nicole ELBACHIR, Dominique AGUILAR, Jean-Claude CASTIGLIONI, Laurent LETRILLARD, Nabil HAMAM.

Absents représentés : Michel DROUVILLE, Bernard CLEMENT, Bahya BAILICHE, Lucas MANUEL.

Absents : Stéphane GRILLET, Sylvain TROTTI, Silvia LARRANDART

Secrétaire de séance : Gaëlle BENOIT

Nomenclature @CTES : Commande publique / Autres types de contrats

CULTURE

CONVENTION DE MANDAT POUR LA DEMATERIALISATION DE LA BILLETTERIE DU CINEMA-THEATRE LE CYCLOPE

- Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la décision n°2024-096 relative à la modification de l'encassement des droits d'entrée au Cinéma-théâtre ;
- Considérant le souhait du Cinéma-théâtre de Tonnerre « Le Cyclope » de permettre la vente en ligne de billet pour promouvoir simplement sa programmation en permettant aux internautes de consulter et de réserver leurs activités sur internet, mais également d'être visible à toutes les heures du jour et de la nuit ;
- Considérant l'offre proposée par la SAS Monnaie Services ;
- Considérant que Cinéma-théâtre de Tonnerre ne souhaite pas utiliser l'option relative aux transactions journalières ;

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide	Pour : 23
	Contre : 0
	Abstention : 0

- D'autoriser le maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer la convention de mandat pour la dématérialisation de la billetterie du Cinéma-théâtre de Tonnerre, avec la SAS Monnaie Services, aux conditions suivantes :
 - o Durée : 3 ans à compter de la date de signature,
 - o Condition financière : Les transactions par carte bancaire sont soumises à des frais de services représentant 2,90% du montant de l'achat incluant les frais de banque. Les transactions par carte abonnement et coupon CE ne sont soumises à aucun frais, il n'y a pas de cotisation ou d'abonnement périodique à la prestation.

- D'autoriser le maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer le contrat afférent à cette convention de mandat avec la SAS Monnaie Services aux conditions suivantes :
 - o Solution mise en place : TicketingCiné,
 - o Durée : 3 ans à compter de la date de signature,
 - o Coût : 0 € ;
- D'autoriser le maire, ou son représentant ayant reçu délégation, tout document afférent la mise en application de ce dispositif, ainsi que les éventuels avenants.



Pour extrait conforme,

Le maire

Cédric CLECH